

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Cloyes les Trois Rivières est convoqué à 18h30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier RENVOISÉ, Maire.

### ORDRE DU JOUR

- **Finances**
  - ✓ Budgets Supplémentaires 2024 du budget principal, du budget annexe affaires scolaires et du budget annexe distribution de l'eau potable
  - ✓ Affectation compilée des résultats 2023 des budgets annexes « regroupement pédagogique » et « transports scolaires »
- **Ressources Humaines**
  - ✓ Modification du tableau des effectifs – Création de postes pour accroissement temporaire
  - ✓ Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent
- **Communications**
- **Questions Diverses**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre 2024**, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à 18h30, salle du conseil municipal de Cloyes sur le Loir - Cloyes les Trois Rivières, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier RENVOISÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHEVALLIER

#### MEMBRES PRESENTS

Didier RENVOISÉ – Maire

Danielle BOITEL, Francis CABARET, Françoise CAUVIN, Jean-Pierre CHEVALLIER, Serge CORNETTE, Jean-Yves DEBALLON, Christine DEPOORTER, Florence DUFRESNE, Philippe GASSELIN, Elise JALLOIS, Brigitte JANNEQUIN, Céline LABET, Gilles LALLIER, Isabelle MIGNOT-BOURGEOIS, Elisabeth MORICE, Jocelyne NICOL, Thierry ROUX, Dominique SALVY, Denis TRIAU

#### MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Jean-Marc ALETON pouvoir à Serge CORNETTE  
Hugues D'AMECOURT pouvoir à Danielle BOITEL  
Christine LE BOURDONNEC pouvoir à Isabelle MIGNOT  
Emmanuel LUTAUD, pouvoir à Elise JALLOIS  
Sophie MAUGAS, pouvoir à Christine DEPOORTER  
Annie MONTPEYROUX pouvoir à Elisabeth MORICE  
Joël NOUVEAU pouvoir à Francis CABARET  
Pauline PLANCHON pouvoir à Didier RENVOISÉ

#### MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES

Pascal LAVAINNE  
Maïté SÉVENO  
Gilles GALIENNE  
Sylvie JOULIN  
Jean-Luc ROBLÈS

Vote sur l'approbation du compte rendu précédent :

Elise JALLOIS demande si la délibération qui a concerné la mise en place de nouveaux tarifs de la bibliothèque va entraîner un tarif pour les adultes dans les points de lecture (bibliothèques dans les mairies annexes).  
Christine PEUVREL donne lecture de la délibération par laquelle la gratuité pour les enfants a été votée et précise que rien n'a été modifié pour les adultes.  
Jean-Yves DEBALLON et Elise JALLOIS expriment que dans ce cas, il n'y aura plus personne à la bibliothèque de Douy qui actuellement bénéficie de la gratuité pour tous.  
Isabelle MIGNOT répond que les membres de la commission ont décidé d'organiser une réunion avec les bénévoles prochainement pour en discuter.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 25 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES****N°2024/D101AR- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****Rapporteur : Dominique SALVY**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé correspondant aux projets de budgets supplémentaires proposés par la Commission des Finances,

**APPROUVENT** à l'unanimité l'ensemble des documents qui s'équilibrent comme suit :

<u>BUDGET PRINCIPAL -100 00 - FONCTIONNEMENT</u>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Proposition	1 545 843,53 €	Proposition	1 545 843,53 €
VOTE T.T.C.	1 545 843,53 €	VOTE T.T.C.	1 545 843,53 €
<u>BUDGET PRINCIPAL -100 00- INVESTISSEMENT</u>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Proposition	1 539 434,00 €	Proposition	1 539 434,00 €
VOTE T.T.C.	1 539 434,00 €	VOTE T.T.C.	1 539 434,00 €

<u>BUDGET AFFAIRES SCOLAIRES -100 04 – FONCTIONNEMENT</u>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Proposition	246 120.00 €	Proposition	246 120.00 €
VOTE T.T.C.	246 120.00 €	VOTE T.T.C.	246 120.00 €
<u>BUDGET AFFAIRES SCOLAIRES -100 04 - INVESTISSEMENT</u>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Proposition	617 645.00 €	Proposition	617 645.00 €
VOTE T.T.C.	617 645.00 €	VOTE T.T.C.	617 645.00 €

<u>BUDGET EAU DISTRIBUTION-100 01 - FONCTIONNEMENT</u>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Proposition	837 084.86 €	Proposition	837 084.86 €
VOTE T.T.C.	837 084.86 €	VOTE T.T.C.	837 084.86 €
<u>BUDGET EAU DISTRIBUTION -100 01- INVESTISSEMENT</u>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Proposition	701 184.42 €	Proposition	701 184.42 €
VOTE T.T.C.	701 184.42 €	VOTE T.T.C.	701 184.42 €

**N°2024/D101A- AFFECTATION GLOBALE DES RESULTATS 2023 - B RP 100 04+100 05****Rapporteur : Didier RENVOISÉ**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier RENVOISÉ, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

A la demande du Service de Gestion Comptable de Châteaudun, une délibération complémentaire aux affectations de résultats votées par délibération du 15 avril 2024 est présentée de manière à globaliser les résultats des 2 budgets annexes qui ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2024, « regroupement pédagogique » et « transports scolaires ».

Constatant que les comptes administratifs de ces 2 budgets annexes présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Euros
<b><u>EXCEDENT</u></b> au 31/12/2022 .....	1 187 057.94 €
Part affectée à l'investissement en 2023 (art. 1068) .....	1 051 793.38 €
<b><u>EXCEDENT</u></b> au 31/12/2022 après affectation .....	135 264.56 €
<b>Résultat 2023 : (<i>EXCEDENT</i>)</b> .....	30 938.03 €
<b><u>EXCEDENT</u></b> de la section de fonctionnement au 31/12/2023 .....	166 202.59 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Euros
<b><u>DEFICIT</u></b> au 31/12/2022.....	-1 226 662,86 €
<b>Résultat 2023 : <u>EXCEDENT</u></b> .....	729 630.57 €
<b><u>DEFICIT</u></b> cumulé au 31/12/2023 .....	497 032,29 €
Reprise des Restes à Réaliser en dépenses .....	72 471.00 €
Reprise des Restes à Réaliser en recettes.....	662 144.00 €
<b><u>BESOIN</u></b> de financement d'investissement après RAR .....	0.00 €
<b>DECIDE</b> d'affecter les résultats comme suit :	
RESULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE 100 04	Euros
Pour mémoire, <b><u>EXCEDENT</u></b> de fonctionnement cumulé .....	166 202.59 €
<b><u>DEFICIT</u></b> cumulé au 31/12/2023 à reprendre au 001 « résultat d'investissement reporté » en 2024.....	497 032,29 €
Affectation obligatoire du résultat de fonctionnement en investissement - couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en 2024	€
Affectation complémentaire en investissement (Recette budgétaire à l'art. 1068 en 2024) .....	0.00 €
<b><u>EXCEDENT</u></b> Solde disponible de fonctionnement à reprendre à l'art. 002 « résultat de fonctionnement reporté » en 2024	166 202.59 €

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	20	08	5
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
28	0	0	

Dominique SALVY, adjoint aux finances expose la synthèse des dépenses et recettes de l'ensemble des budgets présentés ce soir au vote de l'assemblée.

#### Budget principal :

De nouveaux projets sont inscrits comme par exemple la réhabilitation des terrains de tennis, véritable opportunité qui s'est présentée dans le cadre de la construction globale des ombrières.

L'excédent d'investissement de 890 000 euros ainsi que les subventions nouvellement perçues ou notifiées en 2024 ont permis d'inscrire plus d'1,5 millions d'euros de dépenses qui portent en grande partie la reprise des restes à réaliser de 2023 et des ajustements de dépenses réalisées en 2024.

#### Affaires scolaires :

Les recettes proviennent essentiellement de la reprise des excédents du budget « regroupement pédagogique » et « transports scolaires » qui sont maintenant fusionnés dans le budget annexe « affaires scolaires ».

On remarque des ajustements de dépenses pour prévoir les 4 derniers mois de facturation de la restauration et des transports scolaires.

L'investissement c'est également la reprise des restes à réaliser avec principalement la recette du FEDER pour la géothermie du groupe scolaire.

#### Eau potable :

En section de fonctionnement on a inscrit les crédits d'excédents cumulés qui sont reportés pour 837 084.86 euros, équilibrés par un virement à la section d'investissement. On a positionné un emprunt qui sera contracté en dernier recours.

En section d'investissement sont inscrites les recettes des subventions avec celle du conseil départemental et en dépenses on a inscrit une provision de prudence de 400 000 euros pour les prestations supplémentaires, l'avenant aux travaux en cours et les travaux à venir.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **N°2024/D102 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN EMPLOI NON POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

#### **Rapporteur : Didier RENVOISÉ**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (ex-article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison la nécessité éventuelle de maintenir le service pendant la période des congés annuels au sein des services administratifs de la collectivité, il y a lieu de créer 3 emplois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (soit une durée maximale de 12 mois compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs).

Monsieur le Maire propose de créer **3 emplois non permanents** pour donner suite à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs de la collectivité dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : agent administratif polyvalent
- Durée du contrat : 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs.
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Grade : Adjoint administratif

Après délibération, le Conseil Municipal,

#### DECIDE :

- **DE CRÉER** 3 postes non permanent(s) sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois dans les conditions susvisées,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les contrats de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.
- **DE FIXER** la rémunération de(s) agent(s) recruté(s) au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade adjoint administratif territorial, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	20	8	5
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
28	0	0	

### N°2024/D103 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

#### Rapporteur : Didier RENVOISÉ

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Monsieur Didier RENVOISÉ, Maire de la Commune de Cloyes les Trois Rivières informe le Conseil Municipal que pour pérenniser certains postes et permettre le recrutement des profils recherchés au sein des services administratifs (service urbanisme et service à la population), il y a lieu de créer, en termes d'emploi permanent :

- 2 postes d'adjoint administratifs principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels

Après délibération, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

Emploi permanent					
Nombre de postes ouverts	Motif	Cat.	Grade	Quotité temps	A compter du
2	Permanent fonctionnaire	C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	35/35	01/12/2024

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	20	8	5
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
28	0	0	

## COMMUNICATIONS

### 1. Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation :

#### Marchés à Procédure Adaptée (MAPA), avenants et conventions :

- **Etude de faisabilité pour l'aménagement du centre Bourg de la commune historique d'Autheuil**

⇒ Marché 2024.00001

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00001 ayant pour objet une « Etude de faisabilité pour l'aménagement du centre Bourg de la commune historique d'Autheuil » :

- Le cabinet EN PERSPECTIVE situé 4 bis rue Saint Barthélémy 28000 CHARTRES a été retenu pour un montant de 9 750,00 euros HT. Le marché a été notifié le 16 janvier 2024.

- **Maîtrise d'œuvre vallée de l'aigre tranche 2 – Au fil de l'Aigre**

⇒ Marché 2024.00002

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00002 ayant pour objet une « Maîtrise d'œuvre vallée de l'aigre tranche 2 – Au fil de l'Aigre » :

- Le cabinet EN PERSPECTIVE situé 4 bis rue Saint Barthélémy 28000 CHARTRES a été retenu pour un montant de 13 897,20 euros HT. Le marché a été notifié le 23 janvier 2024.

- **Mission SPS pour les travaux de curage et désamiantage nécessaires à l'aménagement de la salle multiactivités intergénérationnelle à Romilly sur Aigre**

⇒ Marché 2024.00004

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00004 ayant pour objet une « Mission SPS pour les travaux de curage et désamiantage nécessaires à l'aménagement de la salle multiactivités intergénérationnelle à Romilly sur Aigre » :

- Le cabinet QUALICONSULT situé 431 rue de la Bergeresse 45166 OLIVET a été retenu pour un montant de 1 025,00 euros HT. Le marché a été notifié le 29 mars 2024.

- **Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des anciennes écoles maternelle et élémentaire de Romilly sur Aigre en école nature avec une salle multi activités intergénérationnelle**

⇒ Marché 2024.00006

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00006 ayant pour objet une « Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des anciennes écoles maternelle et élémentaire de Romilly sur Aigre en école nature avec une salle multi activités intergénérationnelle » :

- Le cabinet ARCHIGONE mandataire du groupement BET LAMALLE/BET DM/BET GESBERT/BET HERNOT situé 10 rue Marceau a été retenu pour un montant de 47 500,00 euros HT. Le marché a été notifié le 03 mai 2024.

- **Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Ecomusée à la Ferté Villeneuil**

⇒ Marché 2024.00007

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00007 ayant pour objet une « Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Ecomusée à la Ferté Villeneuil » :

- Le cabinet ARCHIGONE mandataire du groupement BET LAMALLE/BET DM/BET GESBERT/BET HERNOT situé 10 rue Marceau a été retenu pour un montant de 57 000,00 euros HT. Le marché a été notifié le 03 mai 2024.

- **Travaux de restauration d'un cheminement du Parc Emile Zola de Cloyes les Trois Rivières**

⇒ Marché 2024.00008

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00008 pour les « Travaux de restauration d'un cheminement du Parc Emile Zola de Cloyes les Trois Rivières » :

- L'entreprise BLOT située 1, rue Des Frères Bouliveau 28200 Châteaudun a été retenue pour un montant de 79 311,00 euros HT. Le marché a été notifié le 21 mai 2024.

- **Travaux de renforcement des réseaux AEP sur la commune nouvelle de Cloyes les Trois Rivières**

⇒ Marché 2024.00009

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00009 pour les « Travaux de renforcement des réseaux AEP sur la commune nouvelle de Cloyes les Trois Rivières » :

- La Société Armoricaïne de Canalisations, SARC SAS située 1, Avenue du Chêne Vert 35653 LE RHEU, mandataire du groupement solidaire avec la société EUROVIA Centre Val de Loire Agence Eure et Loir située au 2, rue Notre Dame de la Ronde 28100 DREUX et la société ADA Réseaux située 130, rue Gustave Eiffel 45770 SARAN ont été retenues pour un montant de 3 098 072,83 euros HT. Le marché a été notifié le 10 juin 2024.

- **Mission SPS pour les travaux de renforcement des réseaux AEP sur la commune de Cloyes les Trois Rivières**

⇒ Marché 2024.00015

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00015 ayant pour objet une « Mission SPS pour les travaux de renforcement des réseaux AEP sur la commune de Cloyes les Trois Rivières » :

- Le cabinet Bureau Véritas situé ZAC du Parc Denis Poisson 28000 CHARTRES a été retenu pour un montant de 5 676,00 euros HT. Le marché a été notifié le 15 juillet 2024.

- **Travaux de curage et de désamiantage nécessaires à l'aménagement de la salle d'activités intergénérationnelle à Romilly sur Aigre**

⇒ Marché 2024.00005

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00005 pour les « Travaux de curage et de désamiantage nécessaires à l'aménagement de la salle d'activités intergénérationnelle à Romilly sur Aigre » :

- L'entreprise BLOT située 1, rue Des Frères Bouliveau 28200 Châteaudun a été retenue pour un montant de 73 000,00 euros HT. Le marché a été notifié le 23 juillet 2024.

- **Fourniture et livraison de repas à la Résidence autonomie Maurice Dousset à Cloyes sur le Loir - Cloyes les Trois Rivières**

Dans le cadre du marché public adapté n°2024.00016 relatif à la « Fourniture et livraison de repas à la Résidence autonomie Maurice Dousset à Cloyes sur le Loir - Cloyes les Trois Rivières » :

- ✓ La société CONVIVIO a été retenue pour un montant unitaire de :

Repas du midi → 6.21 € HT

En cas du soir → 0.39 € HT

Repas du midi + En cas du soir → 6.61 € HT

- Le marché a été notifié le 2 août 2024.

- **Exécution de services de transports scolaires vers le groupe scolaire de Cloyes les Trois Rivières**

⇒ Marché 2024.00013

Dans le cadre du marché public à procédure formalisée n°2024.00013 pour l'« Exécution de services de transports scolaires vers le groupe scolaire de Cloyes les Trois Rivières » :

- L'entreprise Les Cars Saint-Laurent située ZA La Garenne - Route de Haie de Champ 41100 SAINT FIRMIN DES PRES a été retenue pour un montant de 181 550,80 euros HT. Le marché a été notifié 02 août 2024.

- **Nettoyage et entretien du groupe scolaire de Cloyes les Trois Rivières**

⇒ Marché 2024.00014

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00014 ayant pour objet le « Nettoyage et entretien du groupe scolaire de Cloyes les Trois Rivières » :

- L'entreprise TEIXEIRA située 5 rue Docteur Roger Hebert 28200 CHATEAUDUN a été retenue pour un montant de 59 868,60 euros HT. Le marché a été notifié le 02 août 2024.

- **Travaux de curage, de désamiantage et de déplombage nécessaires à la rénovation de l'écomusée à La Ferté Villeneuil**

⇒ Marché 2024.00017

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00005 pour les « Travaux de curage, de désamiantage et de déplombage nécessaires à la rénovation de l'écomusée à La Ferté Villeneuil » :

- L'entreprise BLOT située 1, rue Des Frères Bouliveau 28200 Châteaudun a été retenue pour un montant de 22 511,75 euros HT. Le marché a été notifié le 02 septembre 2024.



- **Travaux de valorisation de la Vallée de l'Aigre – Création d'une passerelle**

⇒ Marché 2024.00012

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00012 pour les « Travaux de valorisation de la vallée de l'Aigre – Création d'une passerelle » :

- L'entreprise SAS COLIN TP située 5, rue Roger Salengro 41 100 SAINT-OUEN a été retenue pour un montant de 79 500,00 euros HT. Le marché a été notifié le 30 septembre 2024.

- **Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du centre Bourg de la commune historique d'Authueil**

⇒ Marché 2024.00001A

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée n°2024.00001A ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre Bourg de la commune historique d'Authueil » :

- Le cabinet EN PERSPECTIVE situé 4 bis rue Saint Barthélémy 28000 CHARTRES a été retenu pour un montant de 7 200,00 euros HT. Le marché a été notifié le 12 novembre 2024.

---

**QUESTIONS DIVERSES**

---

Néant

**La séance est levée à 19h00**

<b>Signature du secrétaire de séance :</b> <b>Jean-Pierre CHEVALLIER</b>	
<b>Signature du Maire</b> <b>Didier RENVOISÉ</b>	